Construction d'un bâtiment réfectoire sur le site de l'Unité Judiciaire à Priorité Educative (UJPE) de Bures-sur-Yvette



MAITRISE D'OUVRAGE		
MAITRE D'OUVRAGE	**Ministère de la Justice \| Secrétariat Général \| Direction Interrégionale Ile-de-France \| Département Immobilier de Paris IDF** 1, Quai de la Corse, 75181 Cedex 04, Paris Tel : 01 44 32 75 55	MINISTÈRE DE LA JUSTICE *Liberté* *Égalité* *Fraternité*

MAITRISE D'OEUVRE		
ARCHITECTE	**BORDAS+PEIRO ARCHITECTE** 11, place de la Nation - 75011 PARIS Tel : 09 83 26 30 09 Email : bp@bordaspeiro.eu	bordas+peiro
BET STRUCTURE	**BORDAS+PEIRO SAS** 11, place de la Nation - 75011 PARIS Tel : 09 83 26 30 09 Email : bp@bordaspeiro.eu	bordas+peiro
BET FLUIDES	**AREA ETUDES** 1bis, rue du Champ de l'Aire - 49080 BOUCHEMAINE Tel : 02 41 73 05 35 Email : groupearea.fpo@areaetudes.net	area ingénierie fluides & environnement
ECONOMISTE	**EICP** 30, rue Santerre - 75012 PARIS Tel : 01 53 46 67 50 Email : simon.dubois@eicp.cdr.eco	eicp ECONOMIE- INGENIERIE- COORDINATION- PILOTAGE
BET CUISINE	**INGECOR** 113, Quai Jean Péridier, 34070 Montpellier Tel : 04 67 13 86 86 Email : be.ingecor@ingecor.fr	INGECOR RESTAUCONCEPTEUR

CCTP LOT 07 REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES

N° AFFAIRE : 014-2025-10	**INTERLOCUTEUR :** S.DUBOIS	**STADE :** DCE	**VERSION :** V1	**DATE :** 04/09/2026

Sommaire

07.1 GENERALITES 3
07.1.1 Prescriptions techniques 3
07.1.2 Prescriptions complémentaires 4
07.1.3 Nota TCE 5
07.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 6
07.2.1 Travaux préparatoires 6
07.2.1.1 Supports - Mise en œuvre 6
07.2.1.2 Chape ciment lisse armée 7
07.2.1.3 Forme de pente 7
07.2.1.4 Enduit de ragréage P4 7
07.2.1.5 Système d'Etanchéité Liquide (SEL) 8
07.2.1.6 Système de Protection à l'Eau sous Carrelage (SPEC) 9
07.2.1.7 Mortier-colle pour carrelage en pose collée 9
07.2.1.8 Essai de siccité 10
07.2.1.9 Déshumidificateurs 10
07.2.2 Revêtements de sols durs 10
07.2.2.1 Carrelage grès cérame U4 P4 (pose collée) 10
07.2.2.1.1 Carrelage format 60 x 60 cm 10
07.2.2.1.2 Plinthes droites assorties 11
07.2.2.2 Carrelage grès cérame antidérapant U4 P4s - R12 (pose collée) 11
07.2.2.2.1 Carrelage format 20 x 20 cm 11
07.2.2.2.2 Plinthes à gorge assorties 11
07.2.3 Revêtements muraux 12
07.2.3.1 Faïence grès émaillé - Format 20 x 20 cm 12
07.2.4 Joints de sol 12
07.2.4.1 Joints de désolidarisation 12
07.2.4.2 Joints de fractionnement 12
07.2.5 Ouvrages divers 12
07.2.5.1 Tapis de propreté encastré 12
07.2.5.2 Profils de seuils en inox brossé 13
07.2.5.3 Siphons de sols et caniveaux 13
07.2.5.3.1 Pose de caniveaux et siphons de sol inox (cuisine) 13
07.2.5.4 Dés béton pour passages de canalisations 13
07.2.5.5 Trappes d'accès vides-sanitaires 14
07.2.5.6 Protection d'angles en inox 14
07.2.5.7 Protection des sols 14
07.2.5.8 Réservations - Calepinage 14
07.2.6 Fin de chantier 15
07.2.6.1 Nettoyage de fin de chantier 15

Sommaire

07.2.6.2 Dossier des Ouvrages Exécutés 15

REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES

07.1 GENERALITES

07.1.1 Prescriptions techniques

Les travaux du présent lot devront être exécutés conformément aux normes, aux documents techniques unifiés (D.T.U.), aux règlements et décrets en vigueur à la date de l'envoi de l'appel d'offre, y compris leurs mises à jour et additifs éventuels.
L'énumération ci-dessous n'est pas une liste exhaustive, il s'agit d'un rappel des principaux documents officiels applicables au projet comprenant :

- Les Eurocodes.
- Les Documents Techniques Unifiés.
. DTU 26.2: Chapes et dalles à base de liants hydrauliques (Avril 2008)
. DTU 26.2/52.1: Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage (Décembre 2003)
. DTU 52.1: Revêtements de sol scellés (Décembre 2003)
. DTU 53.2: Travaux du bâtiment - Revêtements de sols PVC collés (Avril 2007)
. DTU 53.1: Revêtements de sols textiles (Avril 2001)
. DTU 52.2: Pose collée des revêtements céramiques et assimilés (Décembre 2009)
. DTU 55.2: Revêtements muraux attachés en pierre mince (Octobre 2000)
. Etc.

- Les normes françaises et européennes.
. XP P05-011 : Revêtements de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance (Octobre 2005)
. NF EN ISO 10874/A1 : Revêtements de sols résilients, textiles et stratifiés - Classifications (Novembre 2020)
. NF EN 1816 : Revêtements de sols résilients - Spécifications des revêtements de sol homogènes et hétérogènes en caoutchouc lisse avec semelles en mousse (Avril 2020)
. NF EN 1817 : Revêtements de sols résilients - Spécifications des revêtements de sol homogènes et hétérogènes en caoutchouc lisse (Avril 2020)
. NF EN 12199 : Revêtements de sols résilients - Spécifications des revêtements de sol homogènes et hétérogènes en caoutchouc à reliefs (Avril 2020)
. NF EN 649 : Revêtements de sols résilients - Revêtements de sol homogène et hétérogène à base de polychlorure de vinyle (Décembre 1996, Amendement A1 Janvier 2004)
. NF EN 650 : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur support de jute ou de polyester ou sur support de polyester avec envers en polychlorure de vinyle (Décembre 1996)
. NF EN 651 : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur mousse (Juin 2011)
. NF EN 14411 : Carreaux céramique - Définitions, classification, caractéristiques et marquage (Mai 2007)
. NF EN ISO 10545-2 : Carreaux et dalles céramiques - Détermination des caractéristiques dimensionnelles et aspect de surface (Octobre 2018)
. NF P61-341 : Panneaux de mosaïque de pâte de verre et éléments 2x2 les constituant (Juin 2019)
. NF EN ISO 10545-1 : Carreaux et dalles céramiques - Échantillonnage et conditions de réception (Décembre 2014)
. NF EN 413-1 : Ciment à maçonner - Composition, spécifications et critères de conformité (Septembre 2012)
. NF EN 197-1 : Composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants (Avril 2012)
. NF EN 13139 : Granulats pour mortiers (Janvier 2003)
. NF B10-101 : PIerre naturelles - Vocabulaire (JAnvier 2008)
. Etc.

- Le règlement de sécurité incendie dans les ERP (Approuvé par arrêté du 25 Juin 1980 et modifié) en particuliers:
. Livre 1 Dispositions applicables à tous les établissements recevant du public
. Livre 2 Dispositions applicables aux établissements des quatre premières catégories
. Livre 3 Dispositions applicables aux ERP de 5ème catégorie
. Instructions techniques

- Mais également:
. Le code du travail,
. Les règles de construction,

. Le code de l'urbanisme
. Le cahier des charges et Avis techniques du fabricant,
. Aux normes REEF pour les éléments préfabriqués,
. Aux normes françaises homologuées.
. Les arrêtés en règlements municipaux et préfectoraux.
. Les règles et décrets relatifs à la sécurité durant les travaux.
. Les prescriptions éventuelles de l'avis CSTB concernant les matériaux (avis techniques).
. Le code de la construction et de l'habitation : plus particulièrement les articles R. 111-19 à R. 111-19-3 etR. 111-19-6 (Arrêté du 1er août 2006) relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.
.Tous documents techniques de références pouvant s'appliquer à ce type de travaux.

L'exécution des travaux traditionnels est soumise aux dispositions des D.T.U. existants suivants :
- Cahier des Clauses Techniques,
- Prescriptions provisoires ou techniques isolées ayant valeur de Cahier des Clauses Techniques,
- Règles de calcul.

Les fournitures doivent répondre aux spécifications des normes françaises existantes et seront conformes aux exigences communautaires avec marquage CE.
Les caractéristiques acoustiques des locaux devront être conformes aux préconisations de l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé.
Les D.T.U. et normes applicables sont ceux dont le mois de prise d'effet figurant sur le document est antérieur de trois mois à celui du lancement de la consultation, sauf indication contraire indiquée dans les normes et D.T.U.

07.1.2 Prescriptions complémentaires

Prescriptions complémentaires
Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.
Les ouvrages seront livrés finis.
L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'état afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.
Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'état et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

Travaux préparatoires
L'entrepreneur du présent lot procédera à un nettoyage du support au moyen de grattoir ou de brosse métallique, manuel ou mécanique, pour enlever toutes traces de plâtre, peinture, colle, mastic ou autres corps étrangers, et ce, afin de permettre une bonne adhérence de la colle, de l'enduit de lissage ou de ragréage sur le support.

Support
L'entrepreneur devra s'assurer de la bonne qualité des "supports porteurs" et que les conditions préalables requises pour la pose de ses ouvrages sont satisfaites. En cas de non-satisfaction, il devra le signaler au Maître d'œuvre avant tout début d'exécution. Les supports seront réceptionnés, le fait d'avoir commencé les travaux constituera l'acceptation sans réserve de ceux-ci.
Le cas échéant les supports existants seront réputés connus de l'entreprise avant remise de son offre.

Mise en œuvre
Les réservations définitives seront précisées à l'entreprise chargée de l'exécution des chapes ou des planchers selon les cas.
Les directives techniques de mise en œuvre imposées par le fabricant des produits préconisés, seront impérativement respectées afin d'obtenir une finition parfaite des différents ouvrages.
Le Maître d'œuvre pourra imposer l'assistance technique du fabricant avant tout démarrage des travaux.
En cours de travaux, le nettoyage sera exécuté au fur et à mesure de l'exécution.
Protection des sols par mise en place d'une moquette déclassée ou tout autre moyen de protection adéquat.
Les colles employées devront être agréées par les fabricants des revêtements mis en œuvre.
Les produits de ragréage seront agréés par les fabricants de colle et revêtements. De plus l'épaisseur mise en œuvre

devra répondre au minimum au classement P du revêtement à mettre en place.
Les raccordements entre les différents revêtements seront particulièrement soignés et la prestation devra inclure toutes les sujétions particulières d'exécution (coupes, découpes autour des ouvrages, ajustements et raccords après le passage des autres corps d'état, etc.)
L'entrepreneur devra la protection des appareils sanitaires pendant l'exécution des revêtements muraux.
Communication en temps utile des besoins de réservations à la cellule de synthèse et aux lots concernés.

Échantillons
Sur simple demande du Maître d'œuvre, les échantillons seront présentés pour effectuer les choix.
Les coloris et décors seront choisis dans la gamme complète du fabricant et le Maître d'œuvre pourra en retenir plusieurs sans supplément de prix.
Les matériaux seront livrés sur le chantier en emballage indiquant leur dénomination commerciale exacte ainsi que le nom et l'adresse du fabricant.
Pour chacun des revêtements il sera demandé le classement UPEC, l'indice ALPHA et la réaction au feu.

Mise en service
L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, il devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier.
Il procédera à une vérification générale avant la réception, vérification d'aspect et de bonne tenue des produits.
En cas de dégradations ou de parties défectueuses, constatées lors de la réception, il devra leur reprise sur simple demande du Maître d'œuvre.

FDES et ACV
Les matériaux ou produits proposés par l'Entreprise posséderont des Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) ou une Analyse du Cycle de Vie (ACV) établie suivant la norme NFP 01-010.
L'entreprise devra s'assurer que les produits proposés par le présent lot sont facilement séparables et que des filières de recyclage existent pour les différents composants.
Les consommations de ressources énergétiques et l'indicateur de changement climatique devront être connus pour les éléments de second œuvre, soit à minima pour les revêtements de sol, pour les blocs portes, les cloisons sèches et les plafonds suspendus. Les FDES devront être fournies par les entreprises pour ces produits.

Pour au moins 75% des surfaces en contact avec l'air intérieur des locaux occupés, les entreprises devront fournir des produits dont les émissions de COV, formaldéhyde et de substances CMR 1 et 2
sont connues, soit à minima pour les revêtements de sol, les revêtements muraux intérieur, les plafonds suspendus, les cloisons sèches, les revêtements muraux et les blocs portes.

Déchets de chantier
Pour application du plan départemental de gestion des déchets du BTP, et conformément aux lois n° 75.633 du 15 juillet 1975 et n° 92.646 du 13 juillet 1992, l'entreprise devra le tri sélectif des gravats et détritus provenant de l'exécution de ses travaux ainsi que l'évacuation vers les centres de valorisation ou d'enfouissement techniques de classe 1, 2 ou 3.
Il est rappelé que le brûlage des déchets sur les chantiers est interdit.

Obligations de sécurité
L'entrepreneur devra strictement se conformer aux dispositions réglementaires de sécurité imposées par la législation en vigueur, aux directives des organismes de contrôles et aux consignes du Coordonnateur Sécurité dans le cadre du PGCSPS.
Le projet de plan particulier de sécurité et protection de la santé (PPSPS) sera soumis au Coordonnateur Sécurité.

Normes handicapés
L'ensemble des matériaux, produits et ouvrages mis en œuvre et modes de constructions réalisées, devra être conforme aux normes pour handicapés en vigueur (à la date du dépôt du Permis de Construire).

07.1.3 Nota TCE

L'entreprise devra impérativement prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes.
Le marché de l'entreprise sera réputé inclure l'ensemble des recommandations et obligations qui y sont mentionnées.

07.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

07.2.1 Travaux préparatoires

07.2.1.1 Supports - Mise en œuvre

Nature des supports :
Sols :
- Dallages et planchers béton armé réalisés par le maçon finition surfacée

Concernant les colles et produits assimilés (mortiers colles, ragréage, primaires, mortiers de jointoiement, badigeons d'étanchéité, sous-couche de pose, imperméabilisations et mastic) :
- les produits seront classées EMICODE EC1 PLUS

Parois :
- Cloisons et doublages en plaques de plâtre livrés par le plaquiste
- Murs bois recevant un doublage du lot 06-CLOISONS SECHES - PLAFONDS
. Pour réception d'une faïence ou carrelage mural

NOTA : Les supports sont réputés compatibles pour recevoir les futurs complexes de sol et revêtements de sols en fonction des différentes tolérances citées dans les DTU et normes en vigueur.

Contrôle des supports :
Le prix de l'entreprise devra intégrer l'ensemble des travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre des revêtements; aucune plus-value ne sera accordée du fait d'oublis divers de l'entreprise liés à ces supports.
L'entrepreneur devra s'assurer de la bonne qualité des "supports porteurs neufs" et que les conditions préalables requises pour l'exécution de ses ouvrages sont satisfaites. En cas de non satisfaction, il devra le signaler à l'Architecte avant tout début d'exécution.
Les délais de séchage des supports devront être respectés.
Le taux de siccité maximale admissible des supports sera contrôlé par le présent lot, par des tests d'humidité réalisés à l'hygromètre à pointe, bombe au carbure ou tout autre système fiable agréé par le Bureau de Contrôle. La porosité du support devra également être contrôlée par le présent lot, avec vérification du pH. Les résultats de ces essais seront à transmettre au bureau de contrôle.
Les supports seront réceptionnés, le fait d'avoir commencé les travaux constituera l'acceptation sans réserve de ceux-ci.
Préalablement à l'exécution des ouvrages, l'entrepreneur du présent lot devra s'assurer qu'aucune gaine électrique ou canalisation de plomberie ne chemine sur les supports. Si tel était le cas il devra en aviser l'Architecte qui prendra toutes dispositions pour l'exécution d'un ravoirage conformément au DTU 26.2/52.1.

Définition des locaux :
Conformément aux prescriptions de la Norme NFP 61.202 référence DTU 52.1, les locaux sont définis :
- A faibles sollicitations assimilés aux locaux P2 et P3 du classement UPEC.
- A fortes sollicitations assimilés aux locaux P4 et P4S du classement UPEC.

Travaux préparatoires :
L'entrepreneur devra la préparation des supports nécessaires à la parfaite adhérence des produits de collage : élimination des traces de plâtre, tâches diverses, balayage et dépoussiérage soignés, etc...
Les ragréages préalables localisés seront à la charge du présent lot conformément au Cahier des Prescriptions Techniques et tolérances de planéité admissibles.

Pose des carrelages :
Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions du Cahier du CSTB N° 3267 d'Octobre 2000 et Cahier 3526 de Juin 2005.
Pose collée au mortier-colle bénéficiant d'un Avis Technique garantissant son aptitude à l'emploi, simple ou double encollage en fonction de la qualité du support et du format des carreaux à mettre en œuvre.
La confection des joints courants et joints périphériques sera conforme aux prescriptions techniques.

07.2.1.2 Chape ciment lisse armée

Réalisation d'une chape ciment lissée et armée, d'épaisseur 5 cm environ, désolidarisée du support.
Finition dressée et lissée par lissage soigné pour recevoir les revêtements de sols collés.

Caractéristiques :
- Béton au dosage approprié.
- Armature : nappes de treillis soudé approprié 5 x 5.
- Finition par lissage soigné pour recevoir les revêtements de sols.

Désolidarisation :
- Balayage soigné du support et nettoyage.
- Film polyéthylène de 200 µm d'épaisseur minimale avec recouvrement des lés d'au moins 20 cm (solidarisés par application d'une bande autocollante plastifiée d'au moins 5 cm de largeur), à coordonner avec les travaux préparatoires prévus lors de la pose du complexe isolant sous chape.

Mise en œuvre :
- Mise en œuvre d'un treillis soudé, selon normes et DTU en vigueur.
- Un soin particulier sera apporté au coulage. Aucun rajout d'eau ne devra être effectué.
- La mise en œuvre sera soignée et la finition parfaite ; les tolérances de planéité de niveau et d'alignement des joints précisées dans le D.T.U. n° 52.1 ne doivent en aucun cas être dépassées.
- Les joints de fractionnement (à prévoir à partir de 40 m² et tous les 8 ml au plus) seront remplis d'un matériau souple ou semi-rigide, et calfeutrés par un joint PVC pour ceux placés en dehors des pieds de cloisons ; ils auront une profondeur minimum de 3 cm et maximum 3.5 cm.

- L'ensemble comprendra toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre pour une réalisation parfaite des ouvrages demandés

NOTA : Prévoir un temps de séchage permettant d'obtenir une humidité résiduelle suffisante pour la pose des revêtements de sols.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Sur l'ensemble de la dalle du RDC hormis local technique

07.2.1.3 Forme de pente

Réalisation de formes de pente, lors de l'exécution de la chape ciment lissée, ceci afin de faciliter l'évacuation des eaux vers les siphons et/ou caniveaux de sol.
Compris toutes sujétions de d'exécution.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
.Dans l'ensemble des locaux recevant un siphon de sol ou un caniveau

07.2.1.4 Enduit de ragréage P4

Application d'un enduit de ragréage fibré pour préparation des surfaces à revêtir suivant DTU compatible avec le support et le revêtement de sol associé (compris produit de collage) du type WEBERNIV DUR des Ets WEBER ou équivalent. Le produit sera classé minimum P4 selon la norme UPEC.

La prestation inclus toutes les vérifications et travaux préparatoires nécessaires sur les supports conformément aux prescriptions du Cahier CSTB :
- Réception et vérification des supports (planéité, cohésion de surface, porosité, etc...).
- Nettoyage des supports (enlèvement des déchets, traces diverses, laitance, aspiration, etc...).
- Traitement des joints de fractionnements (ouverture, nettoyage, garnissage à la résine époxy et sablage).
- Réserver un joint périphérique de 5 mm environ qui sera ensuite calfeutré avec un matériau compressible, dans tous

les cas sur support bois, et sur les autres supports lorsque l'épaisseur de l'enduit est ≥10 mm

- Application au rouleau ou au pulvérisateur d'un primaire d'accrochage afin de réguler la porosité du support, type WEBERPRIM RP des Ets WEBER ou équivalent.
- Après séchage, application du ragréage autolissant du type WEBERNIV DUR des Ets WEBER ou équivalent, avec un minimum de 3 mm en tous points. Compris débullage au rouleau débulleur pendant l'application, à l'avancement.

La mise en œuvre sera conforme au Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de préparation de sols intérieurs, Cahier du CSTB n° 3469 de Juillet/Août 2003.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
.Sur l'ensemble des sols recevant un revêtement de sol dur

07.2.1.5 Système d'Etanchéité Liquide (SEL)

Réalisation d'un système d'étanchéité liquide (SEL) sous carrelage, mono composant, dans les locaux intérieurs humides en murs et sols sous avis technique CSTB.
. Référence MAPELASTIC AQUADEFENSE EVO

Caractéristiques :
- Avis technique CSTB « intitulé » : procédé d'étanchéité de plancher intermédiaire sous carrelage : 13/23-1503_V1
- En travaux neufs et en rénovation
- Consommation de 2kg/m2 au sol et 1kg/m² au mur - sans trame de renfort
- Application aux murs et au sol y compris avec pente nulle en présence de siphon en locaux P4S
- Label EXCELL PLUS
- Délais de séchage avant recouvrement : 4 heures

Mise en œuvre :
- Traitement des angles entre sols et murs par application d'une bande de renfort MAPEBAND PE 120 et des points singuliers, par ses pièces préformées
- Étanchéité en murs : par application au rouleau du S.E.L MAPELASTIC AQUADEFENSE EVO en 2 couches croisées de 500g/m2
- Étanchéité au sol : par application au rouleau du S.E.L. MAPELASTIC AQUADEFENSE EVO en 2 couches croisées de 1000g/m2.
- Traitement des points singuliers (siphons, traversées, joints) conformément aux principes décrits dans le dossier technique de son avis technique CSTB - 13/23-1503_V1.

Mise en œuvre des revêtements sur le système d'étanchéité
Les carreaux céramiques seront collés au moyen d'un mortier-colle cité dans l'avis technique CSTB du procédé MAPELASTIC AQUADEFENSE EVO en fonction de son utilisation en sol ou en mur et du type de locaux.
Pour la pose collée en sol avec pente nulle (pointe de diamant), le collage et le jointoiement sont validés avec les mortiers époxy de la gamme KERAPOXY.

La mise en œuvre du revêtement en pose collée est conforme aux normes, CPT ou Cahiers techniques du CSTB en vigueur en fonction du type de locaux :
- Locaux P3 E3 au plus : NF DTU 52.2 ou CPT 3529 du CSTB
- Locaux P4S E3 au plus : CPT sols P4/P4S cahier du CSTB 3526_V4 ou CPT 3530_V4, sur chape désolidarisée ou en collage direct

Exécution de l'ensemble suivant les prescriptions du fabricant, recommandations de(s) A.T., règles de l'art, normes et DTU en vigueur.

NOTA : Inclus sujétions au droit des ouvrages et matériels divers encastrés, traitement des angles, etc.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Au sol de l'ensemble des locaux recevant un siphon de sol ou un caniveau.

07.2.1.6 Système de Protection à l'Eau sous Carrelage (SPEC)

Réalisation d'un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) prêt à l'emploi en murs du type E 100 XP des Ets BOSTIK ou équivalent, comprenant :

Préparation des supports :
- Les supports devront être sains, secs (sans remontées d'humidité), dépoussiérés, propres et exempts de graisse
- L'humidité des supports devra être inférieure à 4,5 % (Chape à base de sulfate de calcium : le taux d'humidité doit être inférieur à 0,5 %)
- Les supports rugueux et bruts devront être égalisés
- Si nécessaire et avant l'application de la membrane, il peut être nécessaire de réguler la porosité des supports très absorbants (béton cellulaire, enduits ou carreaux de plâtre, carreaux de terre cuite, etc.) à l'aide un primaire constitué de deux volumes de E 100 XP pour un volume d'eau.

Mise en œuvre :
- Renforcement des points singuliers (angles verticaux et horizontaux, fissures stabilisées, traversées de parois, etc.) à l'aide de la bande d'armature ARDATOILE EPDM ou ARDATOILE et traitement des angles par JOINT D'ANGLE RENTRANT AR 12 et JOINT D'ANGLE SORTANT AS 12 marouflé dans E 200 TECH2 à l'aide d'une truelle suivant CCT.
- Application de E 100 XP sur les surfaces courantes au moyen d'un rouleau laine à poils moyens en deux couches croisées de 400 g/m² chacune.
- La 2e couche est appliquée perpendiculairement à la 1ère couche dès que celle-ci a séché (le film sec doit avoir une épaisseur de 0.5 mm environ).
- La pose du carrelage s'effectue avec un mortier-colle adapté directement sur la membrane 12 heures après application de la 2ème couche.

Caractéristiques techniques :
- Aspect : Pâte bleue
- Densité apparente : 1,4

Exécution de l'ensemble suivant les prescriptions du fabricant, recommandations de(s) A.T., règles de l'art, normes et DTU en vigueur.

NOTA : Inclus sujétions au droit des ouvrages et matériels divers encastrés en sols ou parois, traitement des angles, etc.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Sur l'ensemble des parois recevant un faïence murale

07.2.1.7 Mortier-colle pour carrelage en pose collée

Fourniture et mise en œuvre d'un mortier colle pour la pose de revêtement céramique par simple ou double encollage selon contraintes.
Le mortier-colle sera tiré à l'avancement de la pose du carrelage, de telle façon que le temps écoulé avant la pose du carrelage n'excède pas une heure.
Produit de référence : à présenter par l'entreprise pour accord du maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

Rappel :
- Les mortiers-colles nécessaires à la pose des revêtements de sol devront être compatibles avec le support et le format des carreaux ainsi qu'à la destination des locaux.
- Cahier CSTB 2478 pour les sols collés au moyen de mortiers-colles.

- Conformité au CPT n° 3265 et 3267 d'Octobre 2000.

07.2.1.8 Essai de siccité

L'entrepreneur devra avant la pose des revêtements de sols, vérifier la siccité des supports.
Cette vérification sera faite à la bombe au carbure, en présence de l'architecte et du bureau de contrôle.

07.2.1.9 Déshumidificateurs

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir des déshumidificateurs de chantier pour la réalisation du séchage des chapes afin de permettre un respect du planning.
Capacités et caractéristiques des matériels à adapter selon besoins.
Les consommations seront imputées au compte prorata.

07.2.2 Revêtements de sols durs

Pose collée (simple ou double encollage selon format) au mortier-colle haute performance adapté et compatible, compris battage des carreaux un à un
Compris jointoiement gris de 3 à 5 mm maximum avec le mortier spécial pour joints de type CERMIJOINT HRC ou COLORISSIMO EPOXY des Ets DESVRES ou équivalent (selon localisation).

Plans de calepinage à traiter au cas par cas par l'entreprise selon principe de l'architecte, à soumettre pour accord à ce dernier.
Prévoir toutes les protections nécessaires jusqu'à la réception des travaux.
Nettoyage de mise en service avec enlèvement de toutes traces superficielles de ciment.

Mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant compris, selon besoin, tous joints de dilatation et de fractionnement (inclus dans le prix unitaire du carrelage).

NOTA :
- L'entreprise devra obligatoirement fournir les avis techniques des produits, ainsi que les références, marques, documentations et nuanciers
- A la fin du chantier, l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage les notices d'entretien et de nettoyage se rapportant aux sols mis en œuvre.

07.2.2.1 Carrelage grès cérame U4 P4 (pose collée)

07.2.2.1.1 Carrelage format 60 x 60 cm

Fourniture et mise en œuvre d'un carrelage en grès cérame pleine masse en pose collée (à double encollage).

Caractéristiques :
- Format : 60 x 60 cm
- Épaisseur : selon modèle
- Classement : U4 P4 E3 C2 minimum
- Coloris : couleurs aux choix de l'architecte

Mise en œuvre sur enduction au mortier de colle spécial.
Les carreaux seront bien battus pour assurer un bon contact avec le mortier colle et une planimétrie parfaite.
Traitement des joints avec le mortier spécial pour joints.
Compris toutes sujétions de coupes, chutes, préparation des locaux, réglage, etc.

La surface devra être parfaitement plane, aucun carreau ne devra faire saillie.
Dans une même pièce, tous les carreaux devront avoir obligatoirement la même nuance.
Tous les carreaux ébréchés ou cassés seront remplacés par l'entrepreneur jusqu'à la réception des locaux.

NOTA :

Compris toutes sujétions de coupes (pour formes de pentes) en périphéries des caniveaux et siphons de sol.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Salle à manger

07.2.2.1.2 Plinthes droites assorties

Fourniture et mise en œuvre de plinthes droites assorties au carrelage décrit ci-avant, hauteur 10 cm, compris traitement des angles rentrants et sortants.
L'ensemble comprendra toutes les pièces accessoires.

Pose collée et jointoiement avec produit agréé suivant nature des supports et bénéficiant d'un A.T., compris toutes coupes et joints devant assurer une finition parfaite.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Au pied de l'ensemble des parois des locaux en carrelage cités ci-dessus

07.2.2.2 Carrelage grès cérame antidérapant U4 P4s - R12 (pose collée)

07.2.2.2.1 Carrelage format 20 x 20 cm

Fourniture et mise en œuvre d'un carrelage grès cérame antidérapant, de format 20 x 20 cm classement U4 P4S en pose collée (à simple encollage).

Caractéristiques :
- Format : 20 x 20 cm
- Épaisseur : 12 mm
- Classement UPEC : U4 P4S E3 C2
- Coloris : couleurs aux choix de l'architecte
- Classement antidérapant : R12
- Classement glissance pieds chaussés : PC 27

Mise en œuvre sur enduction au mortier de colle spécial (mortier de résine époxy à 2 composants) pour les locaux cuisine.
Les carreaux seront bien battus pour assurer un bon contact avec le mortier colle et une planimétrie parfaite.
Traitement des joints avec le mortier spécial pour joints de carrelage résistant aux agressions chimiques (acides, solutions salines, solvants, etc....)
Compris toutes sujétions de coupes, chutes, préparation des locaux, réglage, etc...

La surface devra être parfaitement plane, aucun carreau ne devra faire saillie.
Dans une même pièce, tous les carreaux devront avoir obligatoirement la même nuance.
Tous les carreaux ébréchés ou cassés seront remplacés par l'entrepreneur jusqu'à la réception des locaux.

NOTA :
Compris toutes sujétions de coupes (pour formes de pentes) en périphéries des caniveaux et siphons de sol.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Dans l'ensemble des locaux cuisine

07.2.2.2.2 Plinthes à gorge assorties

Fourniture et mise en œuvre de plinthes à gorge assorties au carrelage décrit ci-avant, hauteur 10 cm, compris traitement des angles rentrants et sortants.
L'ensemble comprendra toutes les pièces accessoires.

Pose collée et jointoiement avec produit agréé suivant nature des supports et bénéficiant d'un A.T., compris toutes

coupes et joints devant assurer une finition parfaite.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Au pied de l'ensemble des parois des locaux recevant le carrelage cités ci-dessus

07.2.3 Revêtements muraux

07.2.3.1 Faïence grès émaillé - Format 20 x 20 cm

Fourniture et pose d'une faïence en grès émaillé de format 20 x 20 cm, mise en œuvre avec mortier colle et rejointoyée soigneusement au coulis en ciment blanc.

Caractéristiques :
- Carreaux : grès émaillé
- Pose : collée
- Format : 20 x 20 cm
- Epaisseur : selon modèle
- Carreaux plans : surface unie
- Coloris : Au choix de l'architecte dans l'ensemble de la gamme du fabricant.

Tous les angles seront protégés par baguettes en aluminium. Compris quart de rond et cornière d'arrêt inox en périphérie des surfaces faïencées.
Toutes sujétions de découpes compris dans la présente prestation.

Localisation
Selon plans de l'architecte
. Toute hauteur sur l'ensemble des parois verticales des locaux cuisine et des sanitaires

07.2.4 Joints de sol

07.2.4.1 Joints de désolidarisation

Réalisation d'un joint de désolidarisation en sol, ceci en pied des plinthes conformément au D.T.U.52.1.
Joint à réaliser dans l'épaisseur du revêtement de sol compris arasage au nu supérieur des revêtements attenants y compris toutes sujétions de réalisation, bourrage d'un joint élastomère, etc.

Localisation
. En pied des plinthes, dans toutes les pièces d'une surface supérieures à 7m² suivant DTU 52.1

07.2.4.2 Joints de fractionnement

Réalisation d'un joint de fractionnement apparent en sol, réalisé conformément au D.T.U. 52.1, en profilé plastique rigide et compressible, de couleur au choix de l'architecte.
La pose sera dans l'épaisseur du revêtement (carrelage en pose collée), compris arasage à la surface finie des revêtements adjacents et toutes sujétions de mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant.

Localisation
. Pour les surfaces supérieures ou égales à 40 m² et pour les couloirs recoupement tous les 8.00 ml (selon le cas) suivant D.T.U. 26.2 et 52.1 et 52.2

07.2.5 Ouvrages divers

07.2.5.1 Tapis de propreté encastré

Fourniture et pose de tapis de sol grand trafic et accessible aux personnes handicapées, système NUWAY TUFTIGUARD CLASSIC des Ets FORBO ou équivalent.

Caractéristiques :
- Installation intérieure
- Classement au feu : Cfl-s1 (M3 avec PV)
- Tapis d'entrée rigide et sur mesure, de construction fermée

- Épaisseur cadre 22 mm / Tapis 12 mm / Réservation 25 mm
- Profilé gratte-pieds en aluminium rigide brossé
- Bandes essuie-pieds en caoutchouc 1ère main brut, simple bande, avec fibres de nylon intégrées dans la masse (avec broches acier inox rigidifiant et fixant les éléments entre eux)

Pose libre selon recommandations du fournisseur, dans réservation prévue à cet effet, compris cadre scellé en profilés aluminium à angles assemblés et ragréage en fond de réservation sur chape préalablement réalisée par l'entreprise.
Arase du tapis de propreté idem sols attenants.

NOTA : Le tapis sera accessible aux personnes à mobilité réduite, avec cadre à encastrer (cadres dont le présent lot a à sa charge la fourniture et la pose).

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Aux différentes entrées, y compris entrée personnel.

07.2.5.2 Profils de seuils en inox brossé

Fourniture et pose de profilés formant seuil de hauteur appropriée, finition inox brossé des Ets DINAC / SCHLÜTER ou équivalent :
- Profils en T entre 2 locaux carrelés
- Profils d'arrêt du carrelage avec transition progressive sur un côté (pour rattrapage des niveaux)

Pose collée avant réalisation des revêtements de sols carrelage, à l'avancement des sols carrelés. Ces seuils devront être entièrement dissimulés dans l'axe des portes en position fermée ou des passages de baies libres.
Nu supérieur au même nu que les revêtements de sols attenants, équerres en un seul élément. Échantillons à proposer au maître d'œuvre pour approbation

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Au droit des portes à chaque changement de revêtements de sols

07.2.5.3 Siphons de sols et caniveaux

07.2.5.3.1 Pose de caniveaux et siphons de sol inox (cuisine)

L'entrepreneur du présent lot devra la pose seule de caniveaux et siphons de sol en acier inoxydable.
La réalisation de ces travaux devra être en tout point, parfaite, suivant les instructions du lot 11-EQUIPEMENTS DE CUISINE, règles de l'art, normes et DTU en vigueur.
L'ensemble comprendra tous les travaux préparatoires pour la mise en œuvre, ainsi que tous les raccords, scellements et calfeutrement.

NOTA :
- Les attentes EU-EV sont à la charge du lot 01-FONDATIONS SPECIALES - GROS ŒUVRE - VRD - CLOTURES.
- La fourniture est à la charge du lot 11-EQUIPEMENTS DE CUISINE.

Localisation
. Selon indications du lot EQUIPEMENTS DE CUISINE

07.2.5.4 Dés béton pour passages de canalisations

Réalisation de dés en béton armé en surélévation pour passages des tuyauteries en sol (hauteur 10 cm environ), compris travaux préparatoires du support, fourniture et pose de manchons d'étanchéité, étanchéité liquide sur la partie horizontale, etc. tous les accessoires divers.
Finition toutes faces identiques aux revêtements du local concerné (à inclure dans la prestation).
Dimensions selon plans et indications du BET Fluides.

NOTA : L'entrepreneur devra prévoir un scellement avec des aciers (ou armatures) de couture dans les hourdis en béton, afin de garantir la reprise des efforts de cisaillement et d'éviter tout désordre en cas de choc. (chariots ou

autres)

Localisation
Selon plans de l'architecte et demande du BET Fluides :
. Au droit des émergences de tuyauteries (alimentation et évacuation) en sol

07.2.5.5 Trappes d'accès vides-sanitaires

Réalisation de trappes d'accès des vides-sanitaires, comprenant :

- Cadre cornière en fer avec talon extérieur assurant le scellement et une gorge pour joint d'étanchéité
- Tampon plein en tôle d'acier galvanisé posé en feuillure avec fond concave et bossages internes assurant l'accrochage de la chape
- Joint compriband pour éviter la remontée des odeurs
- Remplissage en chape ciment
- Mise en place d'un écrou prisonnier pour levage
- Habillage de finition par revêtements de sol identique à celui du local concerné.

Fourniture et pose de l'ensemble dans les règles de l'art, normes et DTU en vigueur.

NOTA :
- Compris intégration d'un isolant PSE ou PU pour limiter le pont thermique.
- Le scellement du cadre sera à la charge du lot FONDATIONS SPECIALES - GROS OEUVRE - VRD - CLOTURES.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Sas personnel

07.2.5.6 Protection d'angles en inox

Fourniture et pose de protections d'angles saillants en acier inoxydable qualité alimentaire (304L) du type BIO ARETA 30 des Ets ACROVYN - C/S FRANCE ou équivalent.

Caractéristiques :
- Largeur d'ailes : 30 mm
- Épaisseur : 1 mm avec bords pliés
- Hauteur suivant plans architecte

Fixation auto-adhésive en applique sur parois, selon les prescriptions du fabricant.
Réalisation de l'ensemble dans les règles de l'art, normes et DTU en vigueur.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Pour l'ensemble des angles des pièces avec faïences dans la zone cuisine

07.2.5.7 Protection des sols

Afin d'assurer la protection de ses sols jusqu'à la réception des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra recouvrir ses revêtements de sols mis en œuvre, durant l'ensemble les travaux.
Moyen de protection à soumettre au Maître d'Ouvrage pour accord.
De plus, il se mettra en rapport avec les autres corps d'état travaillant dans le même temps sur le chantier afin que cette prescription soit observée de tous, il en demeurera seul responsable.

07.2.5.8 Réservations - Calepinage

L'entrepreneur du présent lot devra l'exécution de toutes les réservations indispensables à la bonne réalisation de ses ouvrages ou bien de ceux des autres corps d'état, à leur demande.

07.2.6 Fin de chantier

07.2.6.1 Nettoyage de fin de chantier

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.
Si celui-ci n'était pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge des entreprises solidairement responsables dans le cadre du compte prorata, ou à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage du chantier, matériels, matériaux, déchets divers, qui proviennent de son corps d'état uniquement, y compris toutes sujétions d'évacuation, etc.
Il aura également à sa charge l'évacuation de ses délivres hors site conformément à la réglementation des tris sélectifs.

07.2.6.2 Dossier des Ouvrages Exécutés

Chaque entrepreneur devra fournir au Maître d'œuvre toutes les pièces écrites ou dessinées ainsi que les garanties diverses qui lui seront demandées, afin de constituer le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.), selon indications du CCAP.

Tous les documents seront remis sous dossiers cartonnés portant dessus et sur la tranche, les références du chantier, le numéro et l'appellation du lot, les coordonnées de l'entreprise.
Les plans devront porter la mention "récolement". Ils pourront également être demandés sous forme informatique en format DXF ou DWG.
Nombre d'exemplaires : selon indications du CCAP.

NOTA : Les certificats de garanties seront fournis en 1 exemplaire "original".

Le dossier DOE comprendra notamment (sans caractère limitatif) :
- Les procès verbaux de classement feu des revêtements de sols et matériels accessoires.
- Les fiches techniques des revêtements de sols mis en œuvre et produits de collage, enduit de ragréage et des divers accessoires posés.
- Les notices d'entretien des différents revêtements.
- Etc.

Seront également fournis tous les documents demandés par le Coordonnateur Sécurité pour l'établissement du dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) ayant pour objectif essentiel de rassembler toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures sur l'ouvrage.

La fourniture de tous ces documents conditionne le solde financier des travaux réalisés par l'entreprise.